

# Conseil scientifique de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales du CNRS

## Réunion plénière du 22 septembre 2015

Compte-rendu intersyndical  
SGEN-CFDT, SNCS-FSU, Snesup-FSU, SNTRS-CGT

### Présents :

**CSI :** Anne Abeille, Richard Arena, Philippe Auvergnon, Astrid Brandt-Grau, Renaud Crespin, Emmanuel Didier, Ricardo Etxepare, Julien Fretel, Delphine Gardey, Lamine Gueye, Sarah Gensburger, Ivan Guermeur, Antony Hostein, Cécile Michel, Annliese Nef, Rossana Vaccaro-Chaudiron

**Présidents de section et de CID ou leurs représentants :** Georges Di Scala (26), Pierre Moret (32), Claire Bosc-Tiessé (33) Anne Reboul- Moeschler (34), Philippe Buttgen (35), Dominique Linhardt (36), Jean-Benoit Zimmermann (37), Laure Bereni (40).

**Représentant le CS du CNRS :** ClaireLemercier, Catherine Delcroix.

**Représentants de l'InSHS :** Patrice Bourdelais (directeur), Hippolyte d'Albis, Didier Torny, François-Joseph Ruggiu.

**SGCN :** Cécile Lokiec (chargée du suivi du CSI de l'InSHS)

### Excusés :

**CSI :** Geneviève Cortes, Alexandre Gefen, Lena Inowlocki, Nathalie Le Tellier-Becquart, Hélène Michel.

**Présidents de sections :** Bruno Maureille (31), MarcAbélès (38), Denis Eckert (39), Christiane Weber (52), Cécile Méadel (53).

### Séance du matin : seuls les membres du CSI sont présents.

Le conseil discute le texte proposé par Emmanuel Didier en réaction à la note de l'Alliance Athéna sur l'islam. Un accord est trouvé sur les formulations et il est décidé que le texte final sera envoyé au Conseil Scientifique du CNRS. Les discussions font émerger l'importance de discuter plus avant une possible recommandation sur la diversité au sein des personnels CNRS. Delphine Gardey accepte d'en rédiger une première version pour nourrir la discussion. Le compte-rendu de la séance du 2 juillet 2015 est adopté à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'élection de Nathalie Vienne-Guérin, rang A2 (6 oui/ 0 non/ 2 abstentions) et Nasser Shaban, IR hors classe, CFDT (6 oui/ 0 non/ 2 abstentions) en remplacement de Bertrand Darly et Carole Dornier, membres élus démissionnaires.

Deux recommandations sont votées à l'unanimité sur « l'indépendance de la recherche en SHS » et sur « la communication des sections relative aux concours de recrutement des chercheurs » (Cf. Annexe).

**Prochaines réunions du CSI :** lundi 1<sup>er</sup> février et 20 juin 2016.

Anne Abeille (membre nommé du CSI) revient sur **la question des affectations**. A partir des statistiques communiquées par l'InSHS. Elle souligne que 70 % des départs à la retraite s'effectuent en Île-de-France et que, de ce fait, depuis 2010, et même si elles s'effectuent principalement en Île-de-France, les affectations des nouveaux entrants effectuent un rééquilibrage au profit des autres régions. Lorsque 70 % des nouveaux entrants sont affectés en Île-de-France, cela ne fait que compenser les départs à la retraite dans les laboratoires franciliens. La situation serait équivalente pour les Ingénieurs et techniciens. Plutôt que d'opposer l'Île-de-France et « la province », Anne Abeille préférerait qu'on diagnostique les problèmes de démographie des UMR en amont, qu'elles se situent à Paris ou en province, et que l'on anticipe leurs difficultés par d'éventuelles affectations. La question sera reprise l'après-midi avec Patrice Bourdelais.

**Préparation du rapport sur les SHS à l'ANR :** Astrid Brandt-Grau et Sarah Gensburger ont accepté de prendre en charge ce dossier, avec Alexandre Gefen. Astrid Brandt-Grau est dans le comité de pilotage du défi 8. Elle a eu connaissance de l'initiative prise par François Héran d'analyser de manière systématique le devenir des projets SHS déposés à l'ANR. Astrid Brandt-Grau et Sarah Gensburger l'ont rencontré ; il leur a remis des tableaux statistiques. Ce matériau sera intégré au rapport en préparation et est rapidement présenté aux membres du CSI. En résumé, le nombre de projets déposés en SHS est faible. Dans le défi 8, qui concerne les SHS, seulement 10% des pré-projets sont retenus (soit 35 sur 328, sur un total de 665 pré-projets pour l'ANR). Dans les autres défis, les SHS ne sont presque pas prises en considération, c'est le cas par exemple dans le défi « Tous les savoirs ». Les sommes affectées à chaque défi sont définies *a posteriori*, et par conséquent le défi 8 reçoit relativement peu (10M sur les 300M au total). Si l'on compare à l'ERC, 19% des projets ERC sont en SHS, mais pour les Français, seulement 4% des projets relèvent des SHS. De manière générale on constate une faible participation des SHS à la recherche sur projets en général. Le CSI se propose d'inviter J.-P. Bourguignon, président de l'ERC, pour comprendre comment sont traitées les SHS au niveau européen.

**Les groupes de travail :** Les responsables des groupes mis en place pour la préparation du rapport de conjoncture prennent un à un la parole pour dresser un état de leurs travaux. Suite à ces discussions, l'invitation éventuelle lors d'une réunion du CSI de Renaud Fabre, Directeur de l'Information Scientifique et Technique du CNRS, est envisagée.

### **Séance de l'après-midi**

La séance débute par l'**intervention de Patrice Bourdelais**, directeur de l'InSHS. Ce dernier rappelle (*à nouveau*) les contraintes budgétaires et (*à nouveau*) l'importance d'un dialogue des SHS avec les autres instituts du CNRS pour veiller à justifier la raison d'être (*interdisciplinaire ?*) propre au CNRS en « complément » des universités. Patrice Bourdelais rappelle ensuite les priorités de l'InSHS (internationalisation, interdisciplinarité, aires,...) en insistant sur les réponses à apporter à la « demande sociale » (*singulièrement*) dans le

domaine des religions. Il annonce la création d'un GIS sur les religions et mentionne (*bizarrement*) sur la lancée un intérêt particulier sur le sport et les activités sportives (*recherche d'argent ou lien avec le retour du religieux ?*). En ce qui concerne les recrutements en 2016, Patrice Bourdelais se félicite d'un taux de remplacement des départs à la retraite à 1,15 qui devrait permettre d'ouvrir une soixantaine de postes aux concours (probablement 64 postes à ventiler entre sections). Sans évidemment exercer aucune pression préventive, il indique que les sections les plus capables de déterminer des « priorités scientifiques » (*entendre de proposer avant qu'on leur impose de nombreux fléchages*) seront mieux servies que les autres. Enfin, à propos des IT, il annonce le remplacement des départs à la retraite, voire que l'on pourrait aller « au-delà des remplacements des départs ».

Didier Thorny (DSA de l'InSHS) intervient pour sa part pour faire un point sur le **programme de soutien à la traduction** (*en anglais of course !*) mis en place à partir de 2012 concernant 5 revues, *RFS*, *RFSP*, *Annales*, *Clio*, *Espace géographique*, dont les trois premières ont bénéficié d'un soutien depuis le début de l'opération. Budget total : 140 000 euros auquel il faut ajouter 54 ETP en édition scientifique mis à disposition par l'InSHS. Le premier bilan est « contrasté ». D. Torny relève un point positif : les partenaires ont joué le jeu en allant au-delà du soutien spécifique du CNRS. Un autre élément serait la continuation de la professionnalisation de ces revues, l'internationalisation des auteurs publiés. L'objectif du programme était de diffuser des produits « francophones » dans des espaces anglophone. Sur ce point D. Torny estime que le bilan est moins positif. Il faut continuer à augmenter la diffusion et l'impact des revues et la présence sur des plateformes internationales ; ceci doit, à terme, rapporter de l'argent pour financer la traduction. Nous n'en sommes manifestement pas là. Le développement international s'est fait par CAIRN international, « très soutenu par d'autres partenaires ». Des négociations sont en cours avec d'autres portails. La diffusion sur Cairn International n'est pas à la hauteur (on raisonne en centaines de téléchargement en anglais alors qu'en français on est sur 300 000 téléchargements...). La prochaine phase de l'opération de soutien à la traduction posera comme condition d'être accessible sur Muse ou JSTOR (portails réellement internationaux) qui seraient des « plateformes autrement efficaces » en diffusion.

Sarah Gensburger est intervenue en interrogeant le choix de revues très « disciplinaires » (Revue française de sociologie, Annales,...) et surtout le choix d'appui à une revue plutôt qu'à des chercheurs. Didier Torny en s'appuyant sur la division d'une somme globale par le nombre de chercheurs de l'InSHS (tous demandeurs d'appui à la traduction !?) a estimé qu'il valait mieux inciter les directeurs de labos à pousser leurs (?) chercheurs à publier en anglais et à mettre à leur disposition des crédits (ceux du labo ?).

Patrice Bourdelais en vient à présenter sa **politique d'affectations**. En réalité, il s'agit plutôt de réflexions à haute voix, plus ou moins provocatrices ou envoyées comme des ballons sondes : Dans quelle mesure on flèche des postes ? Dans quelle mesure on affecte « de force » en province ? On pourrait décider « que cette année sera uniquement consacrée aux affectations en province ».

Anne Abeille revient alors sur la question, abordée le matin, de départs en retraite touchant 70 % des effectifs de l'Île-de-France alors que les nouveaux emplois ont été affectés seulement à 60% en Île-de-France. Ne faut-il pas veiller à affecter uniquement en fonction des vieillissements des labos et des lieux de thèse ?

En réponse Patrice Bourdelais souligne les effets de concentration renforcés par les évolutions en cours de carrières (mobilité vers Paris). Il est donc normal pour lui que Paris soit plus touché par les départs à la retraite. Par ailleurs à 99%, on n'affecte pas à une UMR quelqu'un qui a fait sa thèse dans l'UMR et qui n'a rien fait entre temps (postdoc). Il faut enfin dorénavant tenir compte des politiques de site et des discussions avec les pôles d'excellence. L'affectation d'un chercheur CNRS va de pair avec les engagements de telle ou telle université.

Cécile Michel demande quelle **publicité internationale** est faite **pour les recrutements au CNRS** ? Patrice Bourdelais renvoie à la publicité faite sur le site du CNRS et uniquement à cela. Il observe toutefois que certaines communautés s'emparent de l'information pour la diffuser même si cela peut poser quelques problèmes juridiques. Cécile Michel questionne plus précisément sur l'**accueil des chercheurs syriens et irakiens**. Patrice Bourdelais se montre favorable à une intervention temporaire et indique que les CDD qui restent à l'InSHS d'ici la fin de l'année iront vers un « fonds de secours » en partenariat avec les autres établissements. Le recrutement se fera après information et appel à la communauté scientifique.

Patrice Bourdelais revient à l'Europe : le vrai souci est l'incapacité des Français de répondre aux **projets ERC**, l'an passé seulement 38 dépôts. Selon lui, les tutelles peuvent être choquées de ce comportement. Des opérations vont être menées focalisées sur certains grands laboratoires ne déposant pas à l'ERC. Il y a un déficit notamment en science politique et en sociologie. Aux yeux des tutelles ça rend suspect les disciplines. On va stimuler... Philippe Auvergnon souligne que s'il faut faire œuvre pédagogique, il faut aussi prendre conscience des effets très négatifs sur la vie des unités du système. L'obtention d'une ERC alimente parfois le retour à de vieilles pratiques détestables (Dépendance à l'obtenteur, vie en circuit fermé, vassalisation, embauche de membres de la famille, etc).

Cécile Michel aborde ensuite la **question des divergences** entre sections et direction de l'InSHS sur les **dé-associations d'UMR**, sans oublier de souligner que les règles de fonctionnement dans le cas de divergences n'ont pas été respectées (transmission tardive du tableau des divergences, pas de réunion de conciliation,...). C'est au dernier moment, en direct qu'on doit traiter de trois cas de divergences...

Le premier concerne le **CERAG à Grenoble**, relevant de la section 37). Il s'agit d'un Centre d'études et de recherche assistée à la gestion. Richard Arena (membre du CSI) estime qu'il s'agit d'une équipe très généraliste dans le domaine de la gestion (hébergé essentiellement à l'IAE de Grenoble). Si les effectifs sont importants, ils ne comprennent plus de chercheurs CNRS, simplement quelques ITA CNRS. Un nouveau directeur a été élu en 2012 il faudrait peut-être lui laisser du temps ; le nombre des publications classées A sont passées de 29 à 53. Les points faibles résident essentiellement dans le caractère trop généraliste de la recherche menée, donnant lieu à peu d'articles dans des revues internationales. Le problème principal est celui d'un taux de publication de 30% dans des revues non classées,... Après intervention du président de la section 37, du DSA compétent et discussions générales, un consensus s'est fait autour d'un passage en FRE à 2 ans, accepté par Patrice Bourdelais.

Le deuxième cas de divergences concerne le **GREMMO à Lyon**. Ce groupe de recherches et d'études sur la Méditerranée et le Moyen-Orient relèvent de plusieurs sections ayant elles-mêmes émis des avis différents quant à la réassociation : section 39 avis réservé, section 33 favorable malgré une dérive vers la consultance, section 38 avis réservé, section 40 avis très

favorable. On relève dans le rapport de l'HCERES, que lors de son évaluation en janvier 2015, les membres du GREMMO avaient déjà été avertis par l'Institut de sa décision de ne pas renouveler son association avec cette unité, décision prise en décembre 2014. Vote sur la décision de l'InSHS de fermeture à 1 an : 7 oui, 3 non et 4 abstentions.

Le troisième cas connaît quelques interférences avec le précédent. Il s'agit de la **Maison Orient et Méditerranée (MOM)**, également à Lyon qui abrite le GREMMO et est actuellement une USR (la MOM est par ailleurs une MSH). L'InSHS souhaite que la MOM soit une fédération de recherches. Après les interventions de Patrice Bourdelais et du président de la section 32, le CSI se prononce par 3 oui, 4 non et 7 abstentions en faveur du renouvellement de la MOM en USR. La divergence entre la direction de l'InSHS et le CSI sera portée devant le CS du CNRS.

**Audition de Marin Dacos, responsable de OpenEdition** (OpenEdition (OpenEdition Book / Revue.org / Hypothèses, calenda) : OpenEdition recense aujourd'hui 60 millions de visites contre 300 000 en 2004. L'impact est largement supérieur à celui de Cairn (Cf. supra intervention de D. Torny). La plateforme, compte 457 revues et 1250 carnets hypothèses. Elle est consultée depuis la France mais aussi depuis les Etats-Unis et l'Allemagne. L'Amérique du Sud est aussi un lieu émergent de consultation. Le lectorat d'OpenEdition va bien au-delà du monde universitaire. OpenEdition reverse 66% des bénéfices aux revues. Le statut juridique est en cours d'évolution avec une évolution vers une infrastructure de recherche de type Huma-Num.

## ANNEXES

### **1. Note du CSI de l'InSHS en complément de celle du CS du CNRS rédigée en réaction à la note de l'Alliance Athéna sur l'Islam**

*Le Conseil scientifique de l'InSHS a pris connaissance de la note du Conseil Scientifique du CNRS du 25 mai 2015 sur la « note Islam, Citoyenneté et Radicalisation » de l'Alliance Athéna rédigée à la suitedesattentatsdejanvier2015. Il signifie son accord global avec le double objectif de cette note qui, premièrement, se félicite de « la reconnaissance donnée à la quantité, la qualité, et la diversité des travaux de recherche fondamentale réalisée en SHS sur ces questions durant les 15 dernières années ». Et deuxièmement, suggère de veiller à éviter « d'établir systématiquement un lien entre les trois objets de recherche que sont l'islam, la radicalisation et la sécurité/terrorisme ». Il insiste sur la richesse de la tradition des études menées en France sur le monde musulman. Elle repose sur des relations durables et denses. Il rappelle qu'elle est nourrie de l'approche et des méthodologies mobilisées dans l'ensemble des sciences humaines et sociales représentées au CNRS, et sur le comparatisme et le dialogue avec tous les champs disciplinaires. Il propose d'ajouter trois priorités à celles qui sont mentionnées dans la note.*

*1) Renforcer l'enseignement dès le second degré des civilisations antiques du Proche-, Moyen-Orient et du Maghreb parce qu'il fait prendre conscience aux jeunes, quels que soient leur milieu et leur origine de leur histoire multimillénaire commune. Il s'inquiète ainsi du développement sans précédent des destructions et du trafic des antiquités perpétrés pour des raisons idéologiques aux Proche-Moyen-Orient et Maghreb.*

2) Renforcer la production et la diffusion de connaissance sur l'Islam dans quatre directions supplémentaires :

- a) sa diversité, tant au niveau de ses variantes géographiques que théologiques.
- b) ses multiples ressources normatives propres, particulièrement juridiques, théologiques et morales, visant à réguler l'exercice de la violence.
- c) les différents points de vue issus du monde de l'Islam sur le monde non-islamique et les relations établies avec lui, opérant ainsi un retour de perspective inspiré par les études socio-historiques globales.
- d) renforcer les recherches sur l'articulation entre normes religieuses, lois et institutions des États.

3) Promouvoir un débat entre les différents acteurs publics qui ne se limite pas au monde académique et à celui de la politique, mais s'ouvre aussi aux associations, en particulier artistiques ou culturelles, qu'elles soient locales ou nationales, qui promeuvent les échanges interculturels. Il demande de promouvoir les recherches fondamentales dans ce domaine. Il demande aussi d'apporter des aides, notamment aux Syriens et Irakiens étudiant en France, certains en fin de droits en thèse, et aux collègues scientifiques de ces deux pays réfugiés en France.

Texte approuvé à l'unanimité le 22/9/2015.

## **2. Recommandation sur « L'indépendance de la recherche en SHS »**

*Le CSI de l'InSHS constate que l'injonction faite aux sciences humaines et sociales de résoudre les problèmes sociaux contemporains ne fait que croître. Les chercheurs sont des citoyens de leur temps et aucune science n'est mise en œuvre sans lien avec le monde qui l'entoure. Les chercheurs peuvent être amenés à prendre part aux débats publics et à avoir des fonctions d'expertises. Toutefois, le CSI de l'InSHS veut rappeler avec force qu'une recherche de qualité, celle qui permet de découvrir ce qu'on ne savait pas déjà, ne doit pas voir sa dynamique entravée par une politique scientifique qui privilégie et finance une recherche en fonction de son supposé impact sociétal ; elle doit se faire loin de toute pression utilitaire. Il rappelle que transmettre les découvertes et connaissances permises par la recherche ne peut se faire qu'une fois celles-ci établies dans une temporalité et selon une logique qui résulte d'abord de la curiosité, de l'imagination et de la rigueur qui font le cœur du métier de chercheur.*

Recommandation adoptée à l'unanimité le 22/09/2015.

## **3. Recommandation sur « La communication des sections relative aux concours de recrutement des chercheurs »**

*Après avoir entendu les Présidents de section et constaté la diversité des procédés de sélection des candidats à l'audition et des procédures de recrutement (critères, désignation des rapporteurs, organisation des jurys, etc.) comme de retour aux candidats non recrutés, le CSI de l'InSHS recommande la mise en œuvre d'une réflexion collégiale de l'InSHS et des Sections du Comité National sur la possibilité d'une homogénéisation des pratiques et sur le cadre juridique susceptible de permettre davantage de communication vis-à-vis de la communauté scientifique, indispensable à une véritable égalité de traitement entre les candidats. Le savoir-faire du CNRS en matière de recrutement des Ingénieurs et Techniciens peut être une source d'inspiration en la matière.*

Recommandation adoptée à l'unanimité le 22/09/2015.